



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E134818

VALABLE JUSQU'AU 15/10/2026

ÉDITÉ LE

10/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/04/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/04/2014
1 000

Raison sociale : VINCENT BATIMENT

119 CHAUSSEE MARCELIN BERTHELOT
59200 TOURCOING

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 2014B01585

Siret : 802 587 907 00030

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3058501-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254001/002152519/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254001/002152519/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 20 01 65 35

Portable : 06 16 81 66 58

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@vb-batiment.fr

Responsabilité légale :
VB (899 994 958) / VINCENT ALEXANDRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/09/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/02/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/02/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/04/2023
o Fenêtres de toit	05/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/04/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	05/04/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.